

Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
 Mairie – 38380 Saint Pierre de Chartreuse
 Téléphone : 04 76 88 60 18
 Télécopie : 04 76 88 75 10
 Email : accueil@saintpierredechartreuse.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 PROCES VERBAL**

SEANCE DU 04 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre Avril à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Stéphane GUSMEROLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers représentés : 1

Nombre de conseillers absents : 3

Date de convocation : 29 Mars 2018

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, Mrs Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Maurice GONNARD, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Pascal BERTRAND, Jean-Paul PLAISANTIN

ABSENTS: Fleur LITRE, Marion BONNERAT, Margaux SOYEUX

POUVOIRS : Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

Début du Conseil à 20H30

Secrétaire de séance : Franck DI GENNARO

Le maire fait part au conseil municipal de la démission de Mme Dominique CAEL de ses fonctions de conseillère municipale à compter du 2 avril 2018. Selon l'article L. 270 du code électoral, Mme margaux SOYEUX, suivante sur la liste, la remplace.

Le conseil municipal prend acte.

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

Le procès-verbal du conseil du 5 Mars 2018 est approuvé

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

2. Mise en vente du terrain de l'ancienne gare de télébenne situé aux Essarts

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1311-5 et L.2242-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Considérant que :

- la Commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires,
- la parcelle AC291 propriété de la Commune supporte le bâtiment de l'ancienne gare du télébenne, qui est aujourd'hui un abri bétonné désaffecté,

- cette parcelle pourrait être utilisée pour un projet de développement économique et touristique d'une activité d'hébergements en cabanes insolites

Il est proposé au Conseil Municipal de décider l'aliénation de la parcelle AC 291, actuellement propriété de la commune. Cette parcelle est d'une contenance de 650 m². L'ancienne gare d'arrivée de télébenne est en béton, tènement ouvert mais couvert par une toiture « une pente » d'une superficie au sol d'environ 70m². Le terrain d'assiette est en pré et en forte pente. Le bâti n'est pas raccordé au réseau d'eau et assainissements, ni électrique, mais proche des réseaux. La parcelle se situe en zone NDs (zone de domaine skiable) au POS.

Le 21 février 2018, le Service des Domaines a estimé ce bien (parcelle bâtie et son terrain d'assiette) à 13 000€.

Il est proposé de fixer le prix de vente de ce bien à 15 000 €.

Jeanne GERONDEAU demande si ce terrain se trouve en zone constructible.

Le Maire répond que ce terrain se trouve en zone NDs c'est-à-dire réservée à des projets commerciaux ou touristiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide la mise en vente de la parcelle de terrain AC291 situé aux Essarts, support de l'ancienne gare de télébenne, au montant de 15 000 €
- mandate M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce bien de gré-à-gré, en vue d'une prochaine décision à soumettre au conseil municipal

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

3. Finances

2.1 Budget principal

a. Approbation du compte administratif 2017 et affectation du résultat 2017

Sous la présidence de Monsieur Stéphane GUSMEROLI, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget Principal qui s'établit ainsi :

• Section de Fonctionnement :	
Dépenses :	1 729 826.63 €
Recettes :	2 265 140.41 €
Excédent de clôture de l'exercice :	535 313.78 €
Résultat antérieur reporté de 2016 :	-5 468.61 €
Résultat cumulé :	529 845.17 €
• Section d'Investissement :	
Dépenses :	359 085.56 €
Recettes :	426 652.46 €
Restes à réaliser : Dépenses :	10 364.71 €
Recettes :	49 055.00 €
Résultat antérieur reporté de 2016 :	-363 150.75 €
Résultat cumulé :	-256 893.56 €

Après en avoir délibéré hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du budget principal

**Contre : 0
Pour : 12
Abstentions : 0**

Affectation du résultat

Le conseil municipal valide l'affectation de résultat de fonctionnement 2017 présentée :

Affectation en investissement : 256 893.56
Excédent reporté en fonctionnement : 272 951.61

**Contre : 0
Pour : 13
Abstentions : 0**

b. Approbation du compte de gestion de la trésorerie

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane GUSMEROLI, Maire,
- Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2017
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget principal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, Monsieur Patrick SCARABELLO, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

**Contre : 0
Pour : 13
Abstentions : 0**

c. Vote du Budget prévisionnel 2018

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

O. Jeantet, adjoint en charge des finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif principal qui se présente ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 934 828.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 596 818.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 934 828.00 €	1 934 828.00 €
Section d'investissement	596 818.00 €	596 818.00 €
TOTAL	2 531 646.00 €	2 531 646.00 €

Avant de passer au vote, les élus présentent une synthèse des actions prévues en 2018 :

- Poursuite du PLUi avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
- Etude d'aménagement du plan de ville dans le cadre du projet d'implantation de la maison du parc et de l'office du tourisme intercommunal
- Travaux de réparation sur les bâtiments communaux et de rénovation des toilettes publiques
- Plan de rénovation de l'éclairage public
- Renouvellement de mobilier urbain
- Travaux de réfection sur les routes communales (trous, effondrements, affaissements)
- Sécurisation et signalétique
- Mare pédagogique à l'école
- Renouvellement du parc informatique de l'école
- Aménagement de la salle de restauration scolaire pour limiter le bruit
- Maintien du niveau de subvention des associations locales
- Mise en place d'une convention avec le festival « Le grand son »
- Soutien technique et financiers de projets culturels
- Début de la requalification de l'espace loisirs de La Diat
- Mise en place d'un liner dans la patageoire
- Signalétique sur l'espace loisirs de La Diat
- Optimisation énergétique des bâtiments communaux
- Changement de l'isolation des combles du bâtiment scolaire
- Amélioration des chemins d'accès aux parcelles agricoles

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2018 du budget principal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 principal. :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 934 828.00 €	1 934 828.00 €
Section d'investissement	596 818.00 €	596 818.00 €
TOTAL	2 531 646.00 €	2 531 646.00 €

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

d. Vote des taux d'imposition 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 137 467.00 € ;

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal,**

Article 1^{er} : décide de maintenir les taux d'imposition de 2017 pour l'année 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 21.28 %
- Foncier bâti = 32.82 %
- Foncier non bâti = 109.81 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Contre : 0
Pour : 13
Abstentions : 0**

2.2 Budget annexe eau et assainissement

a. Approbation du compte administratif 2017 et affectation du résultat 2017

Sous la présidence de Monsieur Stéphane GUSMEROLI, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget Eau et Assainissement qui s'établit ainsi :

• Section de Fonctionnement :	
Dépenses :	148 033.76 €
Recettes :	162 376.12 €
Excédent de clôture de l'exercice :	14 342.36 €
Résultat antérieur reporté de 2016 :	-8 976.12 €
Résultat cumulé :	5 366.24 €
• Section d'Investissement :	
Dépenses :	75 284.93 €
Recettes :	104 451.74 €
Restes à réaliser : Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €
Résultat antérieur reporté de 2016 :	65 101.37 €
Résultat cumulé :	94 268.18 €

Après en avoir délibéré hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve : le compte administratif 2017 du budget eau et assainissement

**Contre : 0
Pour : 12
Abstentions : 0**

Affectation du résultat

Le conseil municipal valide l'affectation de résultat de fonctionnement 2017 présentée :

Excédent reporté en fonctionnement : 5 366.24 €

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

b. Approbation du compte de gestion de la trésorerie

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane GUSMEROLI, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget eau et assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2017 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget eau et assainissement,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, Monsieur Patrick SCARABELLO, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

c. Vote du Budget prévisionnel 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. GONNARD, adjoint, présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'eau et de l'assainissement qui se présente ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 143 370.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 200 253.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	143 370.00 €	143 370.00 €
Section d'investissement	200 253.00 €	200 253.00 €
TOTAL	343 623.00 €	343 623.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2018 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le budget primitif 2018 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	143 370.00 €	143 370.00 €
Section d'investissement	200 253.00 €	200 253.00 €
TOTAL	343 623.00 €	343 623.00 €

Contre : 0
Pour : 13
Abstentions :0

3.3 Budget annexe de la forêt

a. Approbation du compte administratif 2017 et affectation du résultat 2017

Sous la présidence de Monsieur Stéphane GUSMEROLI, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du budget Forêt qui s'établit ainsi :

• Section de Fonctionnement :	
Dépenses :	50 748 .90 €
Recettes :	74 208.91 €
Excédent de clôture de l'exercice :	23 460.01 €
Résultat antérieur reporté de 2016 :	14 925.21 €
Résultat cumulé :	38 385.22 €
• Section d'Investissement :	
Dépenses :	2 709.76 €
Recettes :	8 798.78 €
Restes à réaliser : Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €
Résultat antérieur reporté de 2016 :	-20 598.78 €
Besoin de financement :	-14 509.76 €

Après en avoir délibéré hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve : le compte administratif 2017 du budget forêt

Contre : 0
Pour : 12
Abstentions :0

Affectation du résultat

Le conseil municipal valide l'affectation de résultat de fonctionnement 2017 présentée :

Affectation en investissement : 14 509.76 €

Excédent reporté en fonctionnement : 23 875.46 €

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

b. Approbation du compte de gestion de la trésorerie

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane GUSMEROLI, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget forêt de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget forêt de l'exercice 2017 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget forêt,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, Monsieur Patrick SCARABELLO, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

c. Vote du Budget prévisionnel 2018

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

M. GONNARD, adjoint, présente au Conseil Municipal le budget primitif de la forêt qui se présente ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 116 454.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 62 510.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	116 454.00 €	116 454.00 €
Section d'investissement	62 510.00 €	62 510.00 €
TOTAL	178 964.00 €	178 964.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2018 du budget annexe de la forêt,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le budget primitif 2018 du budget annexe de la forêt :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	116 454.00 €	116 454.00 €
Section d'investissement	62 510.00 €	62 510.00 €
TOTAL	178 964.00 €	178 964.00 €

Contre : 0
Pour : 13
Abstentions : 0

La séance est levée à 22H40